

**SAFIETOU DEDY & BABACAR YOUSOUF DIAGANA**  
**EXPERTS COMPTABLES - COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX  
COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS DE LA TVM**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

**Safietou DEDY**

**Commissaires-aux-comptes**

**Babacar Youssouf DIAGANA**

---

**SAFIETOU DEDY & BABACAR YOUSSEUF DIAGANA**  
**EXPERTS COMPTABLES - COMMISSAIRES AUX COMPTES**

---

---

**La TVM SA**

---

**Nouakchott-Mauritanie**

---

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

**RAPPORT GENERAL ET SPECIAL**  
**DES COMMISSAIRES-AUX-COMPTES**

**ANNEE 2016**

**Safietou DEDY**

**Commissaires-aux-comptes**

**Babacar Youssouf DIAGANA**

**SAFIETOU DEDY & BABACAR YOUSOUF DIAGANA**  
**EXPERTS COMPTABLES - COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Nouakchott, le 05 juillet 2017

Mesdames et Messieurs les Administrateurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Ministère de l'Economie et des Finances, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de La Télévision de Mauritanie (TVM) relatifs à l'année 2016, tels qu'ils sont joints au présent rapport, et
- la justification de nos appréciations.

Les comptes annuels doivent être arrêtés par le Conseil d'Administration de la TVM. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I - Opinion sur les comptes annuels 2016**

Nous avons effectué notre audit selon les standards édictés par les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Lors de la mise en œuvre des procédures d'audit par cycle, nous avons émis les réserves suivantes :

**A. Situation nette :**

La situation nette de la société est devenue inférieure au quart du capital depuis plusieurs exercices. Le Conseil d'Administration doit mettre en œuvre toutes les diligences nécessaires afin de répondre aux exigences de l'article 571 du code de commerce afin de se conformer avec la législation commerciale imposable aux sociétés anonymes.

Safietou DEDY

Commissaires-aux-comptes

Babacar Youssouf DIAGANA

### B. Le Solde à nouveaux

Les soldes à nouveau de l'exercice 2015 ont été certifiés par des personnes non agréées par l'ordre des Experts Comptables en violation de l'article 460 du Code de Commerce qui prévoit que nul ne peut exercer les fonctions de Commissaires-aux-comptes de sociétés mauritaniennes, s'il n'est pas inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables Mauritanien.

### C. Le budget

Nous n'avons pas pu obtenir le PV du Conseil d'Administration portant sur la fixation du niveau du budget d'investissement et du niveau du budget de fonctionnement approuvé par le Ministre des Finances.

### D. Audit du Cycle trésorerie

Nous avons revu les comptes relatifs au cycle Trésorerie et avons relevé les anomalies suivantes :

- Le PV d'arrêté de caisse dont le solde est de 279 645 UM au 31/12/2016 ne nous a pas été communiqué, à ce jour.
- **Trésor :**
  - ✓ Des Pièces Comptables, d'un montant respectivement de (i) 38.800 de MRO du 10/07/2012, (ii) 963 390 de MRO datant du 25/07/2012, (iii) 42 680 de MRO datant du 20/07/2012 et (iv) 161.990 de MRO du 23/07/2012, apparaissant au niveau du tableau de rapprochement bancaire (voir annexe ci-joint), doivent faire l'objet de circularisations auprès de la banque concernée et les éventuelles écritures de régularisation au 31/12/2016, dernier exercice non clôturé à ce jour, doivent être enregistrées.
  - ✓ Les deux EP, respectivement de 123.260 de MRO du 23/12/2013 et 124.182 de MRO du 15/01/2015, apparaissant au niveau du tableau de rapprochement bancaire (voir annexe ci-joint), doivent faire l'objet de circularisations auprès de la banque concernée et les éventuelles écritures de régularisation au 31/12/2016 doivent être enregistrées. Sur la base de l'Art.947 du Code de Commerce qui stipule qu'au-delà d'une année le chèque est obsolète, le chèque n°465052 d'un montant de 700 000 MRO en date du 27/05/2015 et apparaissant au niveau du tableau de rapprochement bancaire (voir annexe ci-joint), doit faire l'objet d'une opposition au niveau des services bancaires. Une fois le feed-back de cette opposition reçue, cette opération doit faire l'objet d'une écriture de régularisation au niveau de la comptabilité.
- **BNM :**
  - ✓ L'EP n°5849 d'un montant de 50 000 de MRO datant du 29/04/2014 et apparaissant au niveau du tableau de rapprochement bancaire (voir l'état de rapprochement), doit faire l'objet de circularisations auprès de la banque concernée et d'écriture de régularisation au 31/12/2016.

**E. Audit Cycle vente-client**

Nous avons revu les comptes appartenant au cycle ventes-clients et avons relevé les anomalies suivantes :

- Absence de registre de facturation tenu à jour et respectant une chronologie annuelle claire (voir réponse direction commerciale).
- Absence de communication des procédures de gestion des ventes permettant de retracer de manière fiable et facile l'ensemble des transactions de ventes au niveau de la direction commerciale.
- Le solde impayé du compte clients au 31 décembre 2016 est de 92.981.525 MRO et correspond aux montants dus par différents clients. La TVM doit justifier de la mise en demeure de ces clients afin d'obtenir le règlement de ces sommes échues et juger de l'utilité de constater des provisions pour certaines éventuelles créances douteuses.
- Les montants relatifs aux impayés de plus d'une année doivent être provisionnés, soit un montant total de 79.714 millions de MRO.
- La TVA collectée dont le solde est de 151.295 millions de MRO au 31/12/2016 doit être liquidée au plus vite.
- Les créances clients ne font pas toujours l'objet d'un inventaire à la fin de l'exercice afin d'avoir des engagements bilanciers justes.

**F. Audit du cycle personnel**

Nous avons revu les comptes appartenant au cycle personnel et avons relevé les anomalies suivantes :

- Absence de fiches de pointage et/ou autre moyen fiable permettant de valider la masse salariale de 598 millions de MRO environ, versée par la TVM SA aux différents membres du personnel, qu'ils soient permanents ou non permanents.
- La situation contractuelle du personnel non permanent doit faire l'objet d'une régularisation au plus vite pour être en conformité avec la législation du travail en vigueur en Mauritanie.
- Les indemnités de carburant, de logement, les salaires du personnel non permanent ainsi que les droits de congés payés versés aux personnels au cours de l'exercice 2016 pour un montant estimé à 372 millions de MRO n'ont pas été soumis à la retenue à la source de l'ITS, prévue par le Code Général des Impôts mauritanien.
- Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient d'une remise de leurs ITS qui doit, à notre avis, être prise en compte par la société.

- L'ITS pour un montant de 26,351 millions de MRO, calculé et dû au titre de l'exercice de 2016 n'a pas été réglé à ce jour. Cette situation peut entraîner le paiement de pénalités et majorations non souhaitées par la société.
- Les charges calculées pour la CNAM d'un montant de 21,361 millions de MRO doivent faire l'objet de liquidation au plus vite afin d'éviter le paiement de pénalités et majorations en cas de contrôle.
- Les charges CNSS calculées d'un montant de 15,425 millions de MRO doivent faire l'objet de liquidation au plus vite afin d'éviter le paiement de pénalités et majorations en cas de contrôle.

#### **G. Audit Cycle- immobilisation**

Nous avons revu les comptes appartenant au cycle immobilisations et avons relevé les anomalies suivantes :

- Absence de communication de procédures écrites de gestion des immobilisations
- Nous n'avons pas été invités à assister à l'inventaire physique des immobilisations rendu obligatoire par le Code de Commerce mauritanien.
- Pour les besoins d'identification des immobilisations, il y'a absence de communication de la procédure de la mise en place de fiches individuelles de suivi des immobilisations devant recueillir les informations minimales telles que : le code de l'immobilisation, la description, la catégorie, la date d'acquisition, la date de mise en service, le lieu, le montant des amortissements, la valeur résiduelle, etc...
- Nous avons constaté que les subventions d'équipements reçues ne sont pas toujours utilisées pour financer les biens pour lesquels elles ont été accordées.
- Nous avons constaté l'absence de communication du PV du Conseil d'Administration décidant des taux de calcul des amortissements des immobilisations inscrites au bilan.
- Les calculs opérés au niveau du tableau des amortissements inclus dans les états financiers comportent des erreurs visibles (pour exemple voir aménagement des constructions, l'amortissement au 31/12/2016 devait être de 56 453,33 MRO au lieu de 225 813 MRO etc...)
- Absence de communication du suivi de la situation nette des titres de participation de la SOCOGIM pour un montant de 1.100.000 MRO.
- Absence de communication du PV de passation de marché, du contrat, du cahier de charges et du PV de réception pour la construction d'un studio pour la TVM (Khaima). La réception a été faite par une seule personne (DA).

#### **H. Audit Cycle- Achat**

Nous avons revu les comptes appartenant au cycle achat-fournisseurs et avons relevé les anomalies suivantes :

##### **Créance fournisseurs :**

Les dus fournisseurs ayant une période supérieure à une année sont à un niveau de 244.795 millions de MRO.

**SAFIETOU DEDY & BABACAR YOUSSEUF DIAGANA**  
**EXPERTS COMPTABLES - COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Les dus fournisseurs ne font pas toujours l'objet d'un inventaire à la fin de l'exercice afin d'avoir des engagements bilanciers justes.

**1. Frais de carburant :**

Nous avons audité le poste combustible carburant et lubrifiant faisant apparaître un solde d'un montant de 22, 560 millions MRO :

- L'absence de communication de la méthode de calcul de la valeur du carburant pour les missions selon la distance à parcourir ;
- L'absence de communication de toute justification de l'utilisation des tickets de carburant pour les missions

**2. Frais de mission**

La revue du compte frais de mission dont le solde est de 26.759 millions UM nous a permis de faire les constats suivants :

- Les réalités des voyages pour le compte de la société ne sont pas totalement justifiées par la production des cartes d'embarquement pour les déplacements en avion et les ordres de mission visés par les autorités mauritaniennes ;
- Par exemple nous notons l'absence de communication de l'ordre de mission visé et du compte rendu de mission relatifs à la pièce 10.504 et dont le montant est de 1, 112 millions de MRO en date du 22/04/2016 ;
- Les acquisitions suivantes ont été faites en dehors des procédures normales et/ou en violation des obligations en matière de passation de marché en vigueur :

**SAFIETOU DEDY & BABACAR YOUSSEUF DIAGANA**  
**EXPERTS COMPTABLES - COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Fournisseurs/ salariés	Date	N°Pièce	Désignations	Montant UM	Anomalies
TELEGRIM	30/05/2016	CONTRAW	TELEGRIM	2 088 000	Le chèque de paiement a été établi au nom d'une personne physique au lieu de l'entreprise concernée.
Rida production	01/06/2016	FACPRRA	MOUSSA BEHLI	1 250 000	
Salarié	18/11/2016	10805	MED TAGHIYOULLAH LEDHEM	1 980 000	Absence de justificatifs probants pour la vérification de la réalité de l'opération
	05/12/2016	10819	CHEIKHH SIDATY SIDI MED	2 450 000	
	28/07/2016	10662	CHEIKH SIDATY SIDI MED	2 000 000	
	28/07/2016	10656	RESTAURATION	5 600 000	
INTER-COM-CITE	17/07/2016	FITCO3302016	Vêtements d travail	3 480 000	Les dates de facture et du bon de livraison sont antérieures à celle du bon de commande
SERVICE GENERAL INFORMATIQUE	30/05/2016	FACT336	matériel de bureau et informatique	365 400	Le non respect du principe d'indépendance d'exercices lors de la prise en compte de cette opération : la livraison a eu lieu le 17/12/2015 alors qu'elle n'a été enregistrée que le 30/05/2016.
MTP	03/08/2016	FT7816	Entretien Réparation des Constructions	2 726 000	Pas de mention du NIF sur la facture
Wafa SERVICES	31/12/2016	4152	Matériel d'exploitation	1 363 000	
GSI	30/05/2016	FACT 9023	Matériel d'exploitation	8 724 569	
SIDI AHMED CHKOUNA	15/07/2016	FT 29 2016	Matériel d'exploitation	150 000	

De ce qui précède, Il apparait que les états financiers qui vous sont présentés, ne sont, au regard des règles et principes comptables, ni réguliers, ni sincères et ne donnent en aucun cas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre société à la fin de cet exercice.

Safietou DEDY

Commissaires-aux-comptes

Babacar Youssouf DIAGANA



**SAFIETOU DEDY & BABACAR YOUSOUF DIAGANA**  
**EXPERTS COMPTABLES - COMMISSAIRES AUX COMPTES**

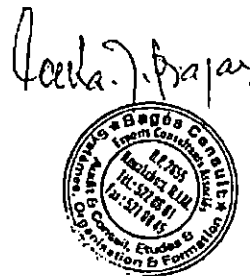
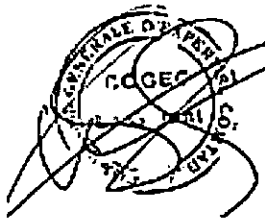
En conséquence et eu égard à l'importance des anomalies citées supra et en raison de leur incidence sur la situation de la société, nous ne sommes pas en mesure de certifier les comptes annuels clos le 31 décembre 2016.

Fait à Nouakchott le 05 juillet 2017

Safietou DEDY

Babacar Y. DIAGANA

Commissaires aux comptes



Safietou DEDY

Commissaires-aux-comptes

Babacar Yousouf DIAGANA

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions des normes mauritaniennes et des normes internationales relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les principaux contrôles que nous avons effectués :

1. La vérification de l'existence du patrimoine de la TVM.
2. La réalité des dépenses engagées sur l'exercice 2016 et leurs rattachements à celui-ci.
3. L'exactitude de la valorisation des reports à nouveau à la fin de l'exercice.
4. Le respect des procédures de gestion conformément au règlement financier en vigueur.

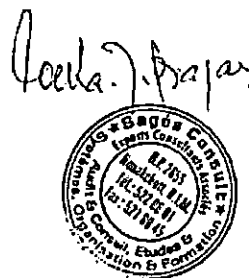
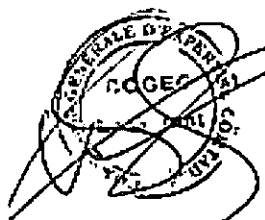
Les diligences ainsi effectuées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Fait à Nouakchott le 05 juillet 2017

Safietou DEDY

Babacar Y. DIAGANA

Commissaires aux comptes



Safietou DEDY

Commissaires-aux-comptes

Babacar Youssouf DIAGANA

**SAFIETOU DEDY & BABACAR YOUSSEUF DIAGANA**  
**EXPERTS COMPTABLES - COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

**Exercice clos le 31 décembre 2016**

Mesdames et Messieurs les Administrateurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions visées à l'article 439 du Code de Commerce.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences consistent à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

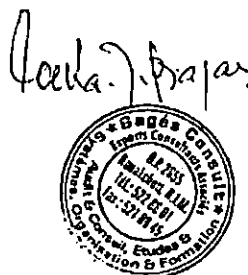
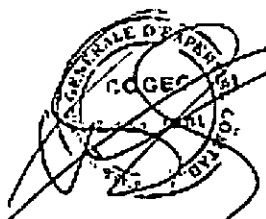
En application de l'article 441 de ce code, nous vous signalons que nous n'avons été avisés d'aucune convention sur la période allant du 01 décembre 2016 au 31 décembre 2016.

Fait à Nouakchott le 05 juillet 2017

Safietou DEDY

Babacar Y. DIAGANA

Commissaires aux comptes



Safietou DEDY

Babacar Youssouf DIAGANA

Commissaires-aux-comptes

**ANNEXES**  
**ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2016**

**Safietou DEDY**

**Commissaires-aux-comptes**

**Babacar Youssouf DIAGANA**

- **ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2016**
  - **TABLEAU DE L'ACTIF**
  - **TABLEAU DU PASSIF**
  - **TABLEAU DES CHARGES**
  - **TABLEAU DES PRODUITS**
  - **TABLEAU DE FINANCEMENT I**
  - **TABLEAU DE FINANCEMENT II**

**SAFIETOU DEDY & BABACAR YOUSSEUF DIAGANA**  
**EXPERTS COMPTABLES - COMMISSAIRES AUX COMPTES**

<b>TABLEAU DE L'ACTIF</b>			
<b>Actif</b>	<b>Montants brut au 31/12/2016</b>	<b>Amort. Prov au 31/12/2016</b>	<b>Montants nets au 31/12/2016</b>
<b>IMMOBILISATION INCORPORELLES</b>			
Frais immobilisés	6 460 000	6 460 000	-
immobilisation incorporelles	121 000 000	30 000 000	91 000 000
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>127 460 000</b>	<b>36 460 000</b>	<b>91 000 000</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			-
Terrain et bâtiment	1 202 448 596	1 970 324	1 200 478 272
Aménagement des constructions	32 565 248	6 941 572	25 623 676
Matériel d'Energie et de Froid	66 464 660	23 999 072	42 465 588
Matériel de Téléphone et de Transmission	277 000	93 691	183 309
Décor	7 859 940	2 640 516	5 219 424
Matériel d'exploitation	1 724 512 670	853 055 029	871 457 641
Matériel de transport	155 494 489	120 734 030	34 760 459
Matériel de bureau et informatique	90 670 455	27 182 338	63 488 118
Mobilier de Bureau	17 787 934	2 800 275	14 987 659
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>3 298 080 992</b>	<b>1 039 416 846</b>	<b>2 258 664 146</b>
<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>			
<b>Construction en cours</b>			
Total des immobilisations encours	-	-	-
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>			
Dépôts et cautionnements	63 470		63 470
Titres de participations	1 100 000		1 100 000
<b>Total des immobilisations financières</b>	<b>1 163 470</b>	<b>-</b>	<b>1 163 470</b>
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>3 426 704 462</b>	<b>1 075 876 846</b>	<b>2 350 827 616</b>
<b>VALEURS REALISABLES ET DISPONIBLES</b>			
Fournisseurs débiteurs	118 187		118 187
Clients et comptes rattachés	92 981 525		92 981 525
Personnel et comptes rattachés	1 906 860		1 906 860
Etat Cpte Débiteur	436 608 161		436 608 161
Banque	7 901 215		7 901 215
Disponibilités	279 645		279 645
<b>Total des valeurs réalisables et disponibles</b>	<b>539 795 593</b>	<b>-</b>	<b>539 795 593</b>
Total de l'actif circulant	539 795 593		539 795 593
<b>Comptes d'ATTENTE ET REGULARISATION</b>			
Comptes d'ATTENTE ET REGULARISATION	990 000		990 000
<b>Total des comptes d'attente &amp; régularisation</b>	<b>990 000</b>	<b>-</b>	<b>990 000</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>3 967 490 055</b>	<b>1 075 876 846</b>	<b>2 891 613 209</b>

Safietou DEDY

Commissaires-aux-comptes

Babacar Youssouf DIAGANA

**SAFIETOU DEDY & BABACAR YOUSSEUF DIAGANA**  
**EXPERTS COMPTABLES - COMMISSAIRES AUX COMPTES**

<b>TABLEAU DU PASSIF</b>		
<b>PASSIF</b>	<b>Montants nets au 31/12/2016</b>	<b>Montants nets au 31/12/2015</b>
<b>Capitaux Propres</b>		
<b>Capital social</b>	2 200 000 000	
prime d'apport en nature	120 000 000	
Solde débiteur	- 370 141 874	
Résultat de l'exercice 2014 en attente d'affectation	- 498 581 512	
Résultat de l'exercice 2015 en attente d'affectation	- 464 908 940	
Résultat net de l'exercice (Perte)	- 713 015 927	
<b>Total situation nette</b>	<b>273 351 746</b>	
Subvention d'équipement reçue (Etat)	1 355 970 785	
Subvention d'équipement inscrite au compte de résultat (Etat)	- 263 773 971	
Subvention d'équipement reçue (E A U)	199 851 849	
Subvention d'équipement inscrite au compte de résultat (E A U)	- 12 811 016	
Subvention d'équipement reçue (Turquie)	143 650 506	
Subvention d'équipement inscrite au compte de résultat (Turquie)	- 62 248 553	
<b>Total des dettes à long terme</b>	<b>1 360 639 600</b>	
<b>DETTES A COURT TERME</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	876 100 468,79	
Etat, Impôt et taxes	305 672 751,28	
Sécurité Sociale & Autres Organismes Sociaux	36 787 222	
Charges à payer	11 535 142	
Trésor	27 526 280	
<b>Total des dettes à court terme</b>	<b>1 257 621 864</b>	
<b>Total Comptes d'attente et régularisation</b>		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2 891 613 209</b>	

**SAFIETOU DEDY & BABACAR YOUSSEUF DIAGANA**  
**EXPERTS COMPTABLES - COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**TABLEAU DES CHARGES**

DEBIT	Exploitation	HorsEXPLOITATION	Total MRO 2016
Achats de matières premières et autres approvisionnements	3 200 720		3 200 720
Achats d'approvisionnements non stockés	72 531 148,00		72 531 148,00
Charges externes liées à l'investissement	38 944 195,00		38 944 195,00
Charges externes liées à l'activité	360 427 071,87	101 540 192,00	461 967 263,87
	-		
<b>Sous total consommations intermédiaires</b>	<b>475 103 134,87</b>	<b>101 540 192,00</b>	<b>576 643 326,87</b>
Charges et pertes diverses	4 383 792		4 383 792
Frais du personnel	663 696 181,00		663 696 181,00
Impôts & Taxes	4 410 497,00		4 410 497,00
Charges Financières	-		-
Dotation aux amortissements	373 620 225		373 620 225
Solde créditeur : Bénéfice	-		-
<b>TOTAL</b>	<b>1 521 213 829,41</b>	<b>101 540 192,00</b>	<b>1 622 754 021,41</b>

**DETERMINATION DU RESULTAT NET AVANT IMPOT**

Résultat d'exploitation: solde débiteur	593 123 910,45		593 123 910,45
Résultat hors exploitation: solde débiteur			101 540 192,00
Moins -value de cession			-
Solde créditeur			-
			<b>694 664 102,45</b>
<b>DETERMINATION DU RESULTAT NET</b>			
Impôts sur le chiffre d'affaire			18 351 825,00
Perte avant impôt			694 664 102,45
			<b>713 015 927,45</b>

Safietou DEDY

Commissaires-aux-comptes

Babacar Youssouf DIAGANA



**SAFIETOU DEDY & BABACAR YOUSSEUF DIAGANA**  
**EXPERTS COMPTABLES - COMMISSAIRES AUX COMPTES**

<b>TABLEAU DES PRODUITS</b>			
<b>CREDIT</b>	<b>EXPLOITATIONS</b>	<b>HORS EXPLOITATION</b>	<b>TOTAL</b>
<b><u>DETERMINATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION ET H. EXPLOITATION</u></b>			
Production vendue	147 066 000,00		147 066 000,00
Subvention d'exploitation et d'équilibre	587 007 000,00		587 007 000,00
<b>Sous total production</b>	<b>734 073 000,00</b>	-	<b>734 073 000,00</b>
Produits et profits Divers	194 016 918,96		194 016 918,96
<b>Solde Débitéur : Perte</b>	<b>593 123 910,45</b>	<b>101 540 192,00</b>	<b>694 664 102,45</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 521 213 829,41</b>	<b>101 540 192,00</b>	<b>1 622 754 021,41</b>

<b><u>DETERMINATION DU RESULTAT NET AVANT IMPOT</u></b>			
Résultat d'exploitation : Solde créditeur			-
Résultat hors d'exploitation : Solde créditeur			-
Plus-Value de cession			-
<b>Solde débiteur : Perte avant impôt</b>			<b>694 664 102,45</b>
			<b>694 664 102,45</b>
<b><u>DETERMINATION DU RESULTAT NET DE LA PERIODE</u></b>			
IMF			18 315 825,00
<b>Perte nette</b>			<b>713 015 927,45</b>

Safietou DEDY

Commissaires-aux-comptes

Babacar Youssouf DIAGANA

**SAFIETOU DEDY & BABACAR YOUSOUF DIAGANA**  
**EXPERTS COMPTABLES - COMMISSAIRES AUX COMPTES**

713 015 927,45

• **TABLEAU DE FINANCEMENT I**

<b>TABLEAU DE FINANCEMENT AU 31/12/2016</b>	
<b>CALCUL DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	
Détermination de la capacité d'autofinancement	2016 en MRO
° Résultat net de l'exercice	- 713 015 927
° Dotation aux amortissements et aux provisions	373 620 225
<b>TOTAL (I)</b>	<b>- 339 395 703</b>
<b><u>A Déduire</u></b>	
° Quote-part des subventions d'équipements virée aux résultats	193 976 919
° Reprise sur Amortissement & Provisions	
<b>TOTAL (II)</b>	<b>193 976 919</b>
<b>Capacité d'Autofinancement (I)-(II)</b>	<b>- 533 372 622</b>

Safietou DEDY

Commissaires-aux-comptes

Babacar Youssouf DIAGANA

**SAFIETOU DEDY & BABACAR YOUSSEUF DIAGANA**  
**EXPERTS COMPTABLES - COMMISSAIRES AUX COMPTES**

<b>EMPLOIS FIXES</b>	<b>2016</b>	<b>RESSOURCES DE FINANCEMENT</b>	<b>2016</b>
		<u>1. Capacité d'Autofinancement</u>	- 533 372 622
<u>2. Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé</u>		2 °) Retrait de l'exercice	-
- Immobilisation Corporelles & Incorporelles	785 541 115,00	Régularisation construction en cours 2015	23 188 925,00
- Immobilisation Financières	-	<u>3. Augmentation des Capitaux Propres</u>	
- Immobilisations en cours	-	Subvention D'équipement Reçue/2016	495 970 785,00
		Don Etat Turque	143 650 506,00
		Don Emirat Arabe unies	199 851 848,50
		-Apport en espèces ou en nature (libération sur Capital)	
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>785 541 115,00</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>329 289 442,63</b>
<b>Solde Créiteur: accroissement du fonds de roulement</b>		<b>Solde débiteur: Diminution du FR</b>	<b>456 251 672,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>785 541 115,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>785 541 114,50</b>

Safietou DEDY

Commissaires-aux-comptes

Babacar Youssouf DIAGANA

**SAFIETOU DEDY & BABACAR YOUSSEUF DIAGANA**  
**EXPERTS COMPTABLES - COMMISSAIRES AUX COMPTES**

• **TABLEAU DE FINANCEMENT II**

EVOLUTION DU FONDS DE ROULEMENT	Début de l'exercice (1)	fin de l'exercice (2)	variation 3=2-1
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
<b>Actif d'exploitation et réalisables</b>			
- Fournisseurs débiteurs	117 817,00	118 187,00	370,00
- Clients et Comptes Rattachés	79 714 025,00	92 981 525,00	13 267 500,00
- Autres Débiteurs	91 637 375,90	436 608 160,90	344 970 785,00
- Personnel et comptes rattachés	1 480 000,00	1 906 860,00	426 860,00
- Banque	4 017 859,94	7 901 215,07	3 883 355,13
- Disponibilités	279 645,00	279 645,00	0,00
- Comptes d'attente & à régulariser	990 000,00	990 000,00	0,00
<b>TOTAL=FRB(I) ou AC</b>	<b>178 236 722,84</b>	<b>540 785 592,97</b>	<b>362 548 870,13</b>
<b>DETTES A COURT TERME</b>			
<b>° Dettes d'Exploitation et Hors Exploitation</b>			
- Fournisseurs et Comptes Rattachés	236 425 645,79	876 100 468,79	639 674 823,00
- Etat, impôt et taxe	183 500 707,28	305 672 751,28	122 172 044,00
- Trésor	2 914 366,98	27 526 279,98	24 611 913,00
- Sécurité Sociale & Autres Organismes Sociaux	13 009 702,00	36 787 222,00	23 777 520,00
- Charges à payer	2 970 900,00	11 535 142,00	8 564 242,00
<b>TOTAL DETTES à C.T (II)</b>	<b>438 821 322,05</b>	<b>1 257 621 864,05</b>	<b>818 800 542,00</b>
<b>Fonds de Roulement Net : FRN=(I)-(II)</b>	<b>-260 584 599,21</b>	<b>-716 836 271,08</b>	<b>-456 251 671,87</b>

Safietou DEDY

Commissaires-aux-comptes

Babacar Youssouf DIAGANA

**SAFIETOU DEDY & BABACAR YOUSSEUF DIAGANA**  
**EXPERTS COMPTABLES - COMMISSAIRES AUX COMPTES**

RAPPROCHEMENTS :



**TRESOR1**  
 Du 01/01/2016 AU 31/12/2016

TVM				TRESOR1			
DATES	LIBELLES	DEBIT	CREDIT	DATES	LIBELLES	DEBIT	CREDIT
	Solde Comptable		27 526 279,98		Solde Bancaire		10 005 624,02
2-mars-16	CHQ N° 513364/ MOUSSA BEHLI		1,00	10-juil.-12	PC N°11271MAURITANIE DE VENTE	38 800,00	
30-nov.-16	CHQ N° 560053/STAR		2 880 000,00	25-juil.-12	PC N°1888 COOPERATIVE	963 390,00	
				20-juil.-12	PC N°2016 MC Consulting 260790	42 680,00	
				23-juil.-12	PC N°4787 Original	161 990,00	
				23-déc.-13	EP N° 5353 MATTEL	123 260,00	
				15-janv.-15	EP N° 6065 MATTEL	124 182,00	
				27-mai-15	CGR diff CQ N°465052 reclam au Tresor		700 000,00
				7-juin-16	MOUSSA N'DAYE	70 000,00	
				28-juil.-16	EP N° 10659 MED YEHDIH ABDY	200 000,00	
				22-déc.-16	INDEMNITE ET AVANTAGE	600 000,00	
				22-déc.-16	GRATIFICATION	1 135 000,00	
				22-déc.-16	INDEMNITE ET AVANTAGE	2 360 000,00	
				22-déc.-16	INDEMNITE ET AVANTAGE	2 755 000,00	
				22-déc.-16	RENUMERATION PERSONEL	9 226 750,00	
				22-déc.-16	RENUMERATION PERSONEL	23 310 853,00	
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>30 406 280,98</b>		<b>TOTAL</b>	<b>41 111 905,00</b>	<b>10 705 624,02</b>
	<b>SOLDE</b>		<b>-30 406 280,98</b>		<b>SOLDE</b>		<b>-30 406 280,98</b>

Safietou DEDY

Babacar Yousseuf DIAGANA

Commissaires-aux-comptes

- ✓ Les PC d'un montant de 38.800 de MRO datant du 10/07/2012, d'un montant de 963 390 de MRO datant du 25/07/2012, d'un montant de 42 680 de MRO datant du 20/07/2012 et d'un montant de 161.990 de MRO datant du 23/07/2012 apparaissant au niveau du tableau de rapprochement bancaire (ci-haut), doivent faire l'objet de circularisations auprès de la banque concernée et les éventuelles écritures de régularisation au 31/12/2016 doivent être enregistrées, dernier exercice non clôturé à ce jour.
- ✓ Les EP d'un montant de 123.260 de MRO datant du 23/12/2013 et d'un montant de 124.182 de MRO datant du 15/01/2015 apparaissant au niveau du tableau de rapprochement bancaire (ci-haut), doivent faire l'objet de circularisations auprès de la banque concernée et les éventuelles écritures de régularisation au 31/12/2016 doivent être enregistrées, dernier exercice non clôturé à ce jour.
- ✓ Sachant que l'Art.947 du Code de Commerce stipule qu'au-delà d'une année le chèque est obsolète, le chèque n°465052 d'un montant de 700 000 MRO datant du 27/05/2015 apparaissant au niveau du tableau de rapprochement bancaire (ci-haut), doit faire l'objet d'une opposition au niveau des services bancaires. Une fois le feed-back de cette opposition reçue, cette opération doit faire l'objet d'une écriture de régularisation au niveau de la comptabilité.

**SAFIETOU DEDY & BABACAR YOUSOUF DIAGANA**  
**EXPERTS COMPTABLES - COMMISSAIRES AUX COMPTES**

CABINET : COGEF  
 SOCIETE : TVM

**BNM**

Du 01/01/2016 AU 31/12/2016

TVM				BNM			
DATES	LIBELLES	DEBIT	CREDIT	DATES	LIBELLES	DEBIT	CREDIT
21-déc.-16	Solde Comptable	7 668 213,21		29-avr.-14	Solde Bancaire		7 619 153,34
	FRAIS BANQUES DU 31/12/2016		99 059,87		EP : 5849	50 000,00	
	<b>TOTAL</b>	7 668 213,21	99 059,87		<b>TOTAL</b>	50 000,00	7 619 153,34
	<b>SOLDE</b>	7 569 153,34			<b>SOLDE</b>	7 569 153,34	

0,00

- ✓ L'EP n°5849 d'un montant de 50 000 de MRO datant du 29/04/2014 apparaissant au niveau du tableau de rapprochement bancaire (ci-haut), doit faire l'objet de circularisation auprès de la banque concernée et d'écriture de régularisation au 31/12/2016, dernier exercice non clôturé à ce jour.

Safietou DEDY

Commissaires-aux-comptes

Babacar Youssouf DIAGANA